



Le Premier secrétaire

Monsieur François REBSAMEN
Ministre du Travail, de l'Emploi et du
Dialogue Social
101 rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris,
le 9 mai 2014

Monsieur le Ministre,

J'ai été interpellé par les représentants de la coordination des intermittents qui avec d'autres organisations professionnelles, s'inquiète des conséquences de l'accord du 22 mars concernant la convention d'assurance chômage dont le texte final doit être présenté à la fin de ce mois.

Si le maintien des annexes 8 et 10 garantit la non disparition de ce régime, cet accord ne résout pas les problèmes de précarisation des artistes et professions du spectacle qu'avait entraîné la réforme de 2003, et pourrait à terme les aggraver.

De nombreuses propositions ont été étudiées et présentées par les professionnels et représentants des employeurs, à travers un comité de suivi représentatif (SYNDEAC, CGT Spectacle, Coordination des intermittents et précaires...), dont le retour à la date anniversaire (12 mois pour 507 heures) ou l'augmentation significative du nombre d'heures d'intervention artistique (notamment dans le cadre scolaire) pouvant être prises en compte pour le décompte des heures d'intermittence.

Ces propositions n'ont toutefois pas vraiment été débattues et prises en compte. Cela a conduit à une proposition de réforme déséquilibrée, s'avérant à terme, encore pénalisante. Ainsi les employeurs de spectacle culturel (domaine composé majoritairement de petites structures fragiles, compagnies indépendantes,...) devront supporter une hausse de cotisations. De même, la mise en place d'un différé d'indemnisation -malgré les ajustements apportés ces dernières semaines- reste problématique pour des professions se caractérisant par la discontinuité de l'emploi et la multiplicité des employeurs.

Cet accord n'apparaît pas aujourd'hui à la hauteur d'une réforme progressiste et ambitieuse de l'intermittence pourtant si nécessaire à l'expression culturelle et artistique de notre pays et que l'on pouvait attendre d'une vraie concertation entre partenaires sociaux en faveur des artistes et professionnels de la culture. Certes, les négociations relèvent des partenaires sociaux et non des responsables politiques. Pour autant, nous pouvons partager l'inquiétude des professionnels qui portent avec force une vision progressiste de notre société et qui de plus (preuve en a été faite par les inspecteurs conjoints des ministères du Travail et de la Culture) génèrent d'importantes richesses et créent un grand nombre d'emplois.

.../...

Le Parti socialiste et ses parlementaires ont toujours été aux côtés des artistes et des intermittents, et le rapport d'information parlementaire de Jean-Patrick GILLE sur l'emploi artistique a justement rappelé les nécessités d'une action publique dans ce domaine.

L'accord de UNEDIC prévoit que l'Etat ouvre avant la fin de l'année avec les partenaires sociaux de ce secteur une nouvelle concertation sur les moyens de lutter contre la précarité, nous croyons indispensable que le gouvernement prenne en compte les conséquences négatives de cet accord avant tout agrément par le ministre du Travail, et s'engage dès à présent publiquement sur la reprise des propositions portées par le Comité de suivi.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Christophe CAMBADELIS